



COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL 28 Mars 2017

Ouverture de la séance à 19 heures 30

Absents excusés : Louis DEROIN

Secrétaire de séance : Roger GUISSSET

Lecture des délibérations du 21 février 2017

1° ELECTIONS 2017

Les dates des élections 2017 sont les suivantes

- Présidentielles 23 avril et 7 mai
- Législatives 11 et 18 juin

2° FINANCES :

• Vote des taux communaux des 3 taxes :

- Malgré une baisse de la dotation globale de fonctionnement (Moindre par rapport aux années précédentes), l'augmentation du prélèvement du fonds de péréquation intercommunal et une stagnation des bases foncières communales (+0.8%) **les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents, sur proposition du Maire**, ont décidé de ne pas augmenter la pression fiscale pour 2017:
 - La taxe d'habitation restera donc à 11 %
 - Le Foncier Bâti à 16%.
 - Et le Foncier non bâti à 22,29 %.
- Le nouveau produit de contributions directes passe ainsi à 577 175 €, ce qui se traduira par une augmentation moyenne de la part communale des impôts locaux de 3 € par ménage pour l'année 2017 (+ 0.4% correspondant à l'augmentation des bases par les services fiscaux)

• BUDGETS 2016

- CCAS

- Le budget de fonctionnement du CCAS est de 24 552.64 €. Parmi les articles principaux de dépense, nous trouvons :
 - 10 700 € environ en fêtes et cérémonies
 - 10 000 € en charges exceptionnelles.

- 3 852.64 € de diverses charges générales
- Les recettes proviennent essentiellement d'une subvention de la Commune de 10 000 €, d'une reprise de l'excédent du compte administratif de 13 052.64 € et de divers produits pour 1 500 €.

- FORET :

○ **Fonctionnement :**

- 122 073.96 € ont été inscrits au niveau des dépenses de fonctionnement pour couvrir plus particulièrement :
 - les frais de gardiennage 10 523.96 €.
 - un reversement d'excédent vers la commune de 65 000 €
 - un virement vers la section d'investissement de 42 500 €.
 - Et diverses dépenses pour la somme de 4 050 €
- Les recettes sont assurées essentiellement par un excédent du compte administratif 2016 de 63 373.96 €, les ventes de bois prévisionnelles, tant aux professionnels (50 000 €), qu'aux affouagistes du village (8 500 €), et des recettes diverses pour 200 €.

○ **Investissement :**

- 76 250 € ont été inscrits en dépenses pour couvrir les travaux forestiers (solde 2015 et programme 2016)
- Les recettes proviennent d'un excédent 2015 de 5 266.31 €, du versement de la section de fonctionnement pour 42 500 € et de la couverture par l'excédent de fonctionnement dégagé au CA, des restes à réaliser de 28 483.69 €

- LOTISSEMENT « SAINT PAUL » :

- Budget de 350 000 € tant en fonctionnement qu'en investissement permettant de couvrir les achats de terrains et les travaux d'aménagement : Dépenses couvertes par un prêt relais de 350 000 € contracté sur 2 ans.

- COMMUNE:

▪ **Fonctionnement :**

○ **Dépenses : 1 791 565 € destinés à couvrir plus particulièrement :**

- charges à caractère général : 599 450 € avec deux postes importants
 - l'énergie : électricité et gaz 108 000 €
 - le périscolaire : prestations Francas et restauration 185 000 €
- les charges de personnel (salaires et charges) : 573 050 €
- charges de gestion courante : 121 000 €
- les intérêts d'emprunts : 77 600 €
- un versement vers la section d'investissement : 376 465 €
- le fonds de péréquation (FPIC): 40 000 €
- des charges exceptionnelles : 4 000 €

- **Recettes d'un même montant assurées par :**
 - La reprise de l'excédent du compte administratif 2016 : 138 365.82 €
 - Produits des services : 70 000 € (Redevance périscolaire)
 - Impôts et taxes : impôts locaux : 1 113 810 € (Impôts locaux, attribution de compensation PMA, F.N.G.I.R (Fonds national de garantie individuelle des ressources) et diverses taxes (Pylônes, électricité, pub, et droits de mutation)
 - Dotations et participations : 274 830 € (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, Poste, Caisse Allocations Familiales, Compensation de l'Etat)
 - Autres produits de gestion courante : 192 459.18 € (Locations et loyers, excédent budget forêt, carrières communales, etc.)
 - Atténuation de charges et divers : 2 100 €

▪ **Investissement : PAS DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS**

- **Dépenses : 1 123 831.49 € destinés au financement**
 - Dépenses non affectées : 728 306.49 € (Déficit d'investissement 2015, capital emprunt, prêts relais FCTVA, reversement 50 % de la taxe d'aménagement à PMA.)
 - Achats pour les services communaux: 3 180 €
 - Achats de terrains : 105 150 €
 - Entretien voirie et bâtiments: 11 750 €
 - Achats et travaux pour les écoles : 77 700 € (Achats et parking maternelle)
 - Aménagement de la rue du PONT: 152 545 € (Dernières factures rue du Pont et plantations)
 - Sécurité : 35 200 € (Solde vidéo protection et réserve incendie éperon)
 - Cimetière : Aménagement de caves urnes 10 000 €
- **Recettes de même niveau :**
 - Virement depuis la section de fonctionnement : 376 465 €
 - Couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser 2016: 209 294.49 €
 - Remboursement de la TVA : 295 000 €
 - Taxe d'aménagement : 16 900 €
 - Solde des subventions pour la rue du Pont:
 - Conseil départemental et PMA: 226 172 €

• **Indemnités de Fonction des Elus**

Le nouvel indice brut terminal de la fonction publique, a été modifié par décret du 26 janvier 2017, il concerne les rémunérations des personnels de l'état et des collectivités territoriales. L'indemnité des élus, fera référence à « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ». Le Maire est retribué à hauteur de 43% et les adjoints à celle de 16,5% . Les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord

pour l'application de la nouvelle grille, étant précisé que cette modification n'implique aucune augmentation.

- **FRANCAS**

- **Compte d'exploitation 2016** : Le budget des Francas pour l'année 2016 s'élève à 213 367,45 € avec une participation communale de 151 089,38 € .
- **Budget primitif 2017** : Le budget primitif 2017, passe à 224 548 € avec une participation communale a été fixée à 163 681 €.

- **Renouvellement du bail avec la PASTORALE** : Le bail de 9 ans passé en 2008 entre la commune de Mathay et la Pastorale arrive à échéance le 21 avril 2017. M. le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement de celui-ci sur les mêmes bases que le précédent, pour une durée de 9 ans, avec un prix annuel de fermage réactualisé 2016 de 307,30 € .

- **Exonération totale ou partielle de la TA pour les « abris de jardin »** : En application de l'article 90 de la loi de finance rectificative du 29/12/13, le Maire propose au Conseil Municipal en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme d'exonérer totalement ou partiellement, les constructions légères. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide**, d'exonérer les surfaces des annexes « type abris de jardin », soumis à déclaration préalable, pour éviter que le montant de taxe d'aménagement soit supérieur à celui de l'acquisition, à hauteur de :
 - 100% pour les surfaces inférieures à 5 m²
 - 50% pour les surfaces comprises entre 5 et 10 m²

- **Indemnité versée par la Poste** : L'indemnité mensuelle versée par La Poste au titre de l'Agence Postale Communale, a été fixée à 1 006 € pour l'année 2017. Or il s'avère que la Poste nous impose 1 005 €. Le Maire explique que cet écart provient du fait que La Poste repart sur la valeur calculée de l'année précédente et non sur la valeur arrondie, comme indiqué pourtant dans la formule de révision présente dans la convention qui lie la Commune à La Poste.

Pour éviter ce problème récurrent, le Maire propose donc d'appliquer cette même règle de calcul, pour éviter chaque année des litiges pour un écart de 1 €, et de revoir pour 2017 le montant mensuel du, en le ramenant à 1 005 € / mois.

En conséquence il propose le calendrier suivant :

- Janvier, février et mars : 1 006 € / mois
- Avril : 1 005 € - 3 € = 1 002 €
- Mai, et mois suivants : 1005 €

3° POINT TRAVAUX ACHATS ET PROJETS EN COURS

- **Achat de terrains**

Dans le cadre des travaux de la rue du Pont, le Conseil municipal donne son accord au Maire pour l'achat d'une vingtaine de m² sur les parcelles AB 74 et 79 au prix du terrain d'aisance estimé par les domaines, et confie cette acquisition au Cabinet CLERGET.

- **Parking Maternelle** : Les travaux seront réalisés aux vacances de Pâques à partir 18 avril.
- **Lotissement « Saint Paul »** : Un diagnostic archéologique a été adressé à la Commune par la DRAC dans le cadre du projet d'aménagement du lotissement situé rue Saint Paul.

4° CCAS

- Dans le cadre de l'absence de Nadia ABIDDI, le bureau du CCAS a été tenu par Françoise SCHNEUWLY.
- **Epicerie Solidaire** : Le bâtiment est terminé, le nettoyage des locaux a été payé par la commune de Mathay. L'organisation reste à mettre en place : Personnel, nombre d'ouvertures / semaines, récupération des denrées, etc...

La totalité des frais sera répartie au prorata des personnes concernées sur chaque commune.

5° JEUNESSESCOLAIRE PERISCOLAIRE

- **Organisation scolaire pour la rentrée 2017** : La municipalité de Mathay a signé son PEDT (Projet Educatif De Territoire) le 13 décembre 2014 pour la période 2014-2017 (il est disponible sur le site de la commune). Il arrive à son terme et doit être réévalué avant le 15 mai 2017. Pour ce faire le comité de pilotage a rédigé des questionnaires d'évaluation. Ainsi avant le 14 avril 2017, enfants, familles, enseignants, animateurs, élus, ont à répondre au questionnaire spécifique qui les concerne. Le comité de pilotage, conscient que la réforme a impacté les assistantes maternelles de la commune, va les interroger également avant le 14 avril. A l'issue, un nouveau PEDT sera rédigé et proposé à la signature des instances compétentes.

5° FORETS

- **Devis ONF** Nous avons demandé à l'ONF une estimation de la parcelle forestière privée, en vue de son acquisition éventuelle par la commune. Celle-ci s'élève à 2 310 € TTC.
- **Affouage** : A ce jour sur 71 lots, 28 ont été stérés, soit 400,5 stères pour un montant de 4405,5 €. Un courrier a été envoyé à l'affouagiste sur le lot duquel, les garants ont constaté des dérives par rapport au règlement. Le bornage existant sur les parcelles 28 et 29, a été remis en état suite à arrachement. Par ailleurs le chemin qui mène à la parcelle 18 sera renforcé par les services techniques de la commune.

- **Lot d'affouage supplémentaire** : Un lot d'affouage supplémentaire a été alloué à M FURY Pascal pour la somme de 150 € dans l'enceinte de la carrière de Combe Anadré. En plus de l'application du règlement d'affouage, M. Fury devra dégager au plus vite le chemin utilisé par la carrière, et évacuer les branchages aux endroits indiqués par le carrier.

6° ANIMATION CULTURE

- **Théâtre** : La soirée avec les Zigomatics, qui nous ont présenté leur pièce « minuit docteur Ivanov » a retenu l'attention de 160 personnes présentes.
- **Concert** : vendredi 17 mars 150 personnes ont assisté à la soirée concert de la Saint Patrick organisée avec « Les OUDLER » qui nous ont proposé 2h ½ de musique médiévale et celtique.
- **Salon PHOTO** : L'expo photo se déroulera dans la salle polyvalente samedi 1 avril de 14h à 18h30 et dimanche 2 avril de 14h à 18h.

7° ATTRACTIVITE ENVIRONNEMENT

- **Nature Propre** : Organisation d'une journée « nature propre » ce printemps.
- **Plan de ville** : Une étude est en cours afin d'installer 1 ou 2 panneaux avec plans de la ville, qui seraient réalisés par un publicitaire. Ceux-ci seront installés, rue de Montbéliard et rue Ch. de Gaulle.
- **Electricité** : Nous avons engagés une modification du contrat de l'Agence postale, la puissance installée passera de 30 KW à 18 KW, avec une économie annuelle de 300 €.
- **Bibliothèque** : A la suite de la signature de la convention de partenariat avec le Conseil général pour les services de la Médiathèque Départementale du Doubs, le conseil général nous informe que pour poursuivre leur collaboration, la commune doit affecter la somme de 2 198€ au budget de la bibliothèque municipale. Cette somme correspond à 1€ par habitant. Cette somme sera portée au budget.

8° ETAT

- **Jury d'assises**
Les personnes désignées jurés d'assise pour l'année 2018 ont été tirées au sort lors du Conseil municipal de ce jour. Ont été désignées :
 - Mme. JEANNIN Roberte
 - M. AMEVET Gérard
 - M. ZOLLINGER Rémy
 - Mme BONTEMPS Blandine
 - M. MARCOUX Jean Claude
 - Mme NEGELE Laurence

9° DEPARTEMENT

- **OPSA** : Un courrier émanant de Mme la Présidente du Département, nous confirme que la seconde tranche de la rue du PONT, réalisée avec son autorisation en 2016, fera

bien l'objet d'une inscription à la programmation départementale 2017, pour attribution de subvention.

10° PMA

- **Commission intercommunale des impôts** directs : M. Louis DEROIN, qui de part sa profession est plus à même de représenter la commune au sein de la commission, est désigné comme titulaire, avec comme suppléant Daniel GRANJON.
- **Syndicat mixte Scot Nord Doubs** : Notification nous est faite de sa dissolution à compter du 1° janvier 2017, suite à l'application de la Loi NOTRe.
- **Musique** : Le conservatoire de musique de PMA organise le vendredi 19 mai un concert en l'église de Mathay. En préambule, une présentation de l'église sera réalisée par un guide du service Animation du Patrimoine.

11° DIVERS

- **Les Marchés Paysans** : Le marché du soir organisé par PMA et la commune de Mathay aura lieu le vendredi 21 juillet sur la zone socio sportive.
- **Télécommunication Orange** : Dépose de la dernière cabine du village située à l'entrée de la rue du Barrage.